



COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 19 Présents : 11 Votants : 16</p> <p>OBJET :</p> <p>Information du Maire Décisions prises dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal</p> <p>N° 8 / 2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 21 février à 18h30</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 14/02/2025</p> <p>Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel</p> <p>Absent(s) ayant donné procuration : Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur NOIROT Michel, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur POURRET Jean-Michel</p> <p>Absent(s) : Monsieur VINCENT Alain, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame RUSSEL Delphine</p> <p>Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie</p>
--	--

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 34 du 31 août 2020, Monsieur le Maire informe les membres des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- Décision n° 01/2025 du 02 janvier 2025, confiant au Cabinet AFC CONSULTANTS à AVIGNON, la mission de conseil et assistance pour la mise en concurrence des marchés publics d'assurances de la commune. Le prestataire percevra la somme forfaitaire de 3 840 € TTC.
- Décision n° 02/2025 du 23 janvier 2025, création d'une régie de recettes « cantine scolaire et services périscolaires » pour l'encaissement des repas de la cantine scolaire et des services périscolaires (garderie et étude surveillée) à compter du 1^{er} avril 2025.
- Décision n° 03/2025 du 17 février 2025, signature de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) Extrascolaire / Bonus territoire CTG avec la CAF du Var et l'ODEL Var à TOULON. Cette convention prévoit les conditions d'octroi de la subvention dite prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaire et du bonus territoire CTG. La convention est conclue du 01 octobre 2024 au 31 août 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le Maire.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le **24 FEV. 2025**
- de la publication le **24 FEV. 2025**